

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON  
DU 20 AVRIL 2021**

L'an deux mil-vingt-un, Le vingt avril à dix-neuf heures trente minutes le conseil municipal de Brûlon s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de la convocation : 12 avril 2021

Date d'affichage de la Convocation : 12 avril 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Sophie MORIN

**Vote des subventions**

**Subventions aux associations (2021) –**

Monsieur Benjamin GENOT, référent du groupe de travail « Associations » propose le versement aux associations des subventions suivantes

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Atelier musical	Décision reportée après consultation de l'association
Amicale des Anciens Combattants	120.00 €
Pétanque Brûlonnaise	120.00 €
Société musicale	1 500.00 €
Patriote Brûlonnaise	4 532.00 €

Comité des Fêtes	Organisation de la randonnée gourmande 200 € Arrivée du Père Noël 300 €
Don du sang	300.00 €
Vie libre	200.00 €
Génération mouvement	500.00 €
WOMEN TRACK TEAM /équipe féminine de piste	2000.00 €
Aide à la préparation sportive de Bénédicte OLLIVIER (JO)	500.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à réaliser le versement des subventions aux associations.

**Subvention à l'école privée Notre Dame –DELI-21-04A-04**

Monsieur Le Maire présente le principe du calcul de la subvention, celle-ci doit être basée sur les charges de fonctionnement de l'école publique

Le coût de fonctionnement comprend : les charges de personnes, les fluides, entretien de bâtiments, les frais de téléphone/internet, maintenance, contrat d'assurance et frais administratif.

€.

**Personnel**

### **Contrat d'apprentissage au service voirie –**

Monsieur DUHAMEL, adjoint au Maire à la voirie, responsable du personnel voirie, propose au conseil l'ouverture d'un poste d'apprenti soit niveau CAPA espaces verts pour la rentrée de septembre 2021 pour une durée de 2 années.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création du poste d'apprenti et

- Autorise M. le Maire à signer le devis et régler les frais de scolarité à hauteur de 50% et à signer une convention avec le CNFPT et le centre d'apprentissage de la Germinière ROUILLON pour la prise en charge des 50% restants (coût total de la formation de 10 930.00 €)
- Autorise M. le Maire à demander l'aide financière exceptionnelle de l'Etat pour le recrutement des apprentis (3000 €).

### **- Travaux**

#### **- Marchés lotissement des Deux Chênes – DELI-21-04A-06**

Après présentation du projet des travaux définitif de la voirie de lotissement des « Deux Chênes »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Le Maire à lancer les procédures réglementaires :
  - consultation du SPS
  - de procéder à une consultation des entreprises pour le marché de travaux sous forme de procédure adaptée
  - d'autoriser le maire à signer tous les documents, marchés et avenants

### **4-Indemnité pour gardiennage de l'église communale-**

Vu les circulaires du 08 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 précisent le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés de gardiennage des églises communales

Pour l'année 2021, le montant alloué pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées est de 120.97 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser la somme de 120.97 € à la paroisse LOUE -BRULON

### **5- Tirage des jurés d'assises pour l'année 2022**

L'assemblée délibérante procède au tirage au sort de 3 noms (soit le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral).

Page 96 – numéro 7 – PECHIN Daisy

Page 22 – numéro 3 – CHAUDET Angèle

Page 66 – numéro 8 – LANDAIS Noël

### **7-Rapport du bilan du système d'assainissement 2020 –DELI-21-04A-09**

Afin de mieux appréhender le fonctionnement de la station d'épuration, Monsieur Le Maire a demandé à Monsieur Laurent SCHRIJVERS de l'entreprise de Véolia de présenter le bilan de l'assainissement de l'année 2020.

Après échange avec l'assemblée,

Le conseil n'émet aucune remarque sur le bilan du système d'assainissement 2020.

### **- Questions orales**

#### **- Décision la construction d'un terrain de foot synthétique dans l'enceinte du stade de foot – DELI-21-04A-15**

Monsieur DUHAMEL, adjoint au maire, présente le projet à l'assemblée, la construction d'un terrain synthétique d'une superficie de 30 m x 20 m pour un coût de 107 000 € TTC qui sera subvention à la hauteur par la fédération de foot de 30 000 €

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal vote à main levée : 5 abstentions - 13 POUR - 0 CONTRE

Décide de réaliser l'aménagement d'un terrain synthétique de foot au stade de sport

- Autorise Monsieur Le Maire de procéder à une consultation sous forme d'une procédure adaptée.

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 22h08

LE MAIRE  
D. COUDREUSE









